

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 février 2025

### Délibération n°2025/02/01

Date de la convocation	4 février 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

#### Membres avec voix délibérative présents :

##### Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL et Mme Monique SAEZ

#### Membres sans voix délibérative présents :

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE représenté par M. Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

#### Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M. NICOLAS jusqu'à son arrivée)

##### Collège des familles et associations :

Mme Marlène JAFFIOL (pouvoir à Mme DEMAY)

Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à Mme BOURNETON)

Mme Stéphanie ROY (pouvoir à M. GIL)

#### Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

##### Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Cédric PLUVINAGE et Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

## Demande de Subvention auprès de la CARSAT L.R. Animation de la vie sociale – Mission vieillissement

Rapporteur : Caroline ALLARY

---

### 1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la politique d'action sociale de la CARSAT du Languedoc-Roussillon ayant pour but de favoriser la prévention des effets du vieillissement des retraités autonomes, socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leurs conditions de vie et de leur isolement social.

CONSIDERANT la Mission Vieillissement, co-portée par la CNAV et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, étant de travailler ensemble sur la question du vieillissement à partir d'une approche partagée de la prévention, de la préservation de l'autonomie, du lien social et du vivre ensemble et ce, avec la participation des bénévoles.

CONSIDERANT l'appel à projets 2025 de la CARSAT du Languedoc-Roussillon et notamment ses enjeux de la mission vieillissement :

- ✓ Promouvoir la Mission Vieillissement et renforcer la dynamique et l'engagement citoyen sur le territoire ;
- ✓ Accompagner le passage à la retraite ;
- ✓ Agir contre l'isolement social ;
- ✓ Soutenir l'accompagnement individuel.

CONSIDERANT le Projet Social de l'EPA *Centre Social ESCAL* voté le 06 septembre 2024,

### 2. Éléments de contexte

La politique d'action sociale de la CARSAT du Languedoc-Roussillon a pour but de favoriser la prévention des effets du vieillissement des retraités autonomes GIR 5/6 du Régime Général, socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leurs conditions de vie et/ou de leur isolement social.

Les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale mènent des actions animation de la vie sociale et vieillissement des publics sur tous les territoires. Ils offrent aux retraités de véritables parcours qui touchent un ensemble de problématiques : *développement du lien social, prévention santé, lutte contre l'isolement social, participation sociale, mobilité, ou encore précarité et logement et ce, avec la participation des bénévoles.*

Ainsi, la Mission Vieillesse, co-portée par la CNAV et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, fixe un nouveau cap pour créer, structurer et qualifier les enjeux attendus au sein des structures de l'animation de la vie sociale permettant de :

- ✓ Répondre aux mutations de la société liées au vieillissement qui s'inscrivent dans le projet global du centre social, et non dans la seule définition d'un catalogue d'actions dédié aux seniors ;
- ✓ Qualifier les acteurs (salariés et bénévoles) dans une approche sociale du vieillissement ;
- ✓ Y associer les partenaires institutionnels et associatifs formant l'écosystème vieillissement ;
- ✓ Évaluer et suivre l'impact d'une telle mission transverse.

Les Centres Sociaux ont démontré leur mobilisation et leur expertise, en développant un panel d'initiatives, de projets et d'actions, favorisant le maintien du pouvoir d'agir des seniors, devenant ainsi un acteur privilégié de l'animation de la vie sociale et du vieillissement.

Le Centre Social ESCAL a su mettre en œuvre un projet partagé et coconstruit avec les acteurs locaux (élus, habitants, collectifs de seniors, associations de retraités, ...), qui en font une structure reconnue à l'échelle locale et départementale.

En 2024, l'ESCAL a construit une action avec les habitants, avec comme objectifs :

**OBJECTIF 1 : RENFORCER LA DYNAMIQUE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN SUR LE TERRITOIRE**

- Soutenir l'implication citoyenne
- Impulser et maintenir une dynamique locale de territoire

**OBJECTIF 2 : AGIR CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL :**

- Rompre l'isolement des seniors
- Permettre la mobilité des seniors sur leur territoire et favoriser « l'aller vers »

**OBJECTIF 3 : AGIR SUR LA PREVENTION DES SENIORS EN LIEN AVEC LES LIEUX DE VIE COLLECTIFS ET LES BAILLEURS SOCIAUX**

- Associer les seniors à l'évolution des cadres de vie qui leur sont proposés
- Créer une réflexion collective sur les diverses formes d'habitat et notamment l'habitat inclusif ;
- Mettre en synergie les initiatives locales et impulser une dynamique partenariale

**OBJECTIF 4 : ACCOMPAGNER LE PASSAGE A LA RETRAITE**

- Comprendre son dossier et accompagner la demande
- Envisager la vie d'après en faisant le bilan de sa situation

Il y a lieu de renouveler les projets et actions pour l'année 2025.

### **3. Incidence financière**

Cette action débutera en janvier 2025 et se clôturera en décembre 2025

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2025, dans la continuité des actions 2024.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13 FEV. 2025

ID : 030-930043245-20250211-DEL\_2025\_02\_01-DE



#### 4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise en œuvre de ce projet ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès de la CARSAT du Languedoc-Roussillon.

#### 5. Annexes

- 1) Appel à projet de la CARSAT du Languedoc-Roussillon - CAHIER des CHARGES
- 2) Pour mémoire et dans la continuité - Projet déposé en 2024

Rémi NICOLAS  
  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

